

Desvignes (La Vigne, de), Jacques, seigneur de Brenoguen en Saint-André-des-Eaux (présent à la montre)

Jacques Desvignes doit être identifié à Jacques de La Vigne, seigneur de la Ville-Brenoguen en Saint-André-des-Eaux (CORNULIER, *op. cit.*).

La Ville-Brenoguen renvoie aux Brenoguen qui sont une famille très anciennement implantée en pays guérandais comme pourrait en attester la présence d'une seigneurie éponyme en Saint-André-des-Eaux. Leur nom conduit à les associer à cette seigneurie qui, en 1532-1533, est en d'autres mains, celle de Jacques Desvignes sans que la documentation permette d'expliquer cette mutation, ni même d'en savoir plus sur celui-ci. Toutefois, sans doute est-il à rapprocher de Médart de Visgne qui, en le 30 mai 1470, avec d'autres nobles de la paroisse de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, s'oppose à Guillaume et Olivier du Chaffault, « disant que le chanceau de ladite église avait toujours été commun d'entre les nobles de ladite paroisse néanmoins lesdits Pierre et Olivier voulait se l'approprier et les en grever » (BnF, ms.fr. 22318, f° 533).

Des Brenoguen, retenons que le 11 février 1387, Jean Brenoguen est cité lors d'un confront de terres proches de Marlan (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 544).

D'autres confronts mentionnent Perrot Brenoguen : le 25 avril 1392, pour un courtil (*ibid.*, B 1480) ; le 15 février 1396 (n. st.), pour un pré (*ibid.*, B 1479). Perrot décède le 28 octobre 1400. Dans le minu de rachat présenté à la suite de son décès à Jeanne de Navarre, qui dispose du comté de Nantes en douaire, pour ce qui tenu d'elle à foi, hommage et rachat, figurent 9 journaux de terre, une hommée de pré et 5 de vignes, 7 œillets de saline et 2 livres 6 sous 5 deniers de rente (*ibid.*, B 1462).

Jean de Brenoguen est mentionné les 24 mars 1417 (n.st.) (*ibid.*, B 1478), 15 janvier 1419 (n.st.) (*ibid.*, B 1479) et 20 juin 1421 (*ibid.*, B 1458). Enregistré comme fils de Jean, il déclare, le 12 juillet 1421, tenir du duc 37 journaux de terre, 1,5 hommée de pré, 29 de vigne, 2 livres 17 sous 7 deniers 4 gélines de rente et deux journées de corvée à « beufs et charrettes » (*ibid.*, B 1479). Peu auparavant, le 18 mai 1420, il figure parmi les feudataires levés par la duchesse Jeanne de France pour la libération de Jean V, prisonnier des Penthièvre (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008). Il pourrait être encore celui qui, le 31 juillet 1442, qualifié de « noble » rend un aveu rendu à Jean de Kercabus (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1521, f° 762 v°). Il est sans doute ce Jean Brenoguen qui, avec Jean et François de Kerpoisson, Jean

Le Roy et Charles Brenoguen, est enregistré dans le rentier ducal de 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – sont redevables d'une rente annuelle, d'un montant de 58 sous 4 deniers, levée sur le pré de la Porte, et d'autres biens (*ibid.*, B 1489 A)], f^o 120 v^o

La documentation se fait rare ensuite et imprécise ; le 2 septembre 1480, sont notés les héritiers de Jean Brenoguen (*ibid.*, B 1458) ; le 30 janvier 1484 (n.st.), Jean de Brenoguen se voit, par mandement dual, interdire de poursuivre un procès intenté contre lui par Guillaume Calon devant l'official de Guérande sous peine de 500 marcs d'argent d'amende, pour l'un ou l'autre, mais ceux-ci peuvent en appeler au Conseil ducal (*ibid.*, B 10, f^o 128) ; nous ignorons l'objet du litige mais une procédure devant l'officialité peut concerner un différend relatif à un mariage ou un testament.

Mais ce Jean de Brenoguen est-il – tous deux ayant alors le même prénom –, le seigneur de Brenoguen ou de celui de la Ville-au-Gal ?

Mieux attestée est une mention, en date du 25 février 1500 (n.st.), qui enregistre l'hommage rendu, au vicomte de Saint-Nazaire par Jean de Brenoguen, seigneur de Brenoguen (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f^o 66).

Il semble disparaître sans descendance puisque, dans les extraits d'un livre de chancellerie, pour les années 1532-1533, se rencontre Jacques de La Vigne – il reçoit une sauvegarde adressée aux officiers de Nantes et de Guérande (BnF, ms. fr., 22318, p. 344) –, qu'Ernest de Cornulier (*op. cit.*) qualifie de seigneur de la Ville-Brenoguen en Saint-André-des-Eaux. Jacques de La Vigne pourrait être ce Jacques « Desvignes » qui comparaît, à la montre, les 15 et 16 mai 1534 parmi les « faisans ung archier » et à qui injonction est faite « d'avoir salade » (transcription, f^o 6 v^o et site « Archives remarquables »). Cette possession est de courte durée puisque le 8 décembre 1540, « noble homme » Jean Cramezel, seigneur de Kerméance, présente au roi un minu pour ce qu'il tient de lui à foi, hommage et rachat soit : 109 œillets, la maison et jardin appelés la Ville-Brenoguen à Saint-André-des-Eaux et 15 journaux de terre (Arch. dép. Loire-Atlantique 1484).

Ainsi, dès les années 1530, la Ville-Brenoguen a-t-elle échappé aux Brenoguen.

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Desvignes (La Vigne, de) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*], mis en ligne le 1^{er} mars 2024